

Comité syndical du 13 février 2023

[DL 2023_02/02](#)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE VALORIZON, SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN LOT-ET-GARONNE

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué **le 7 février 2023**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle à AGEN, le **lundi 13 février 2023 à 10h** sous la présidence de M. Michel MASSET.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5);

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Guillaume MOLIERAC (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1);

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1);

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes BONNEAU, DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, LAURENT, MM. BRUYÈRE, COLLADO, DERC, DUFOURG, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, MASSET, PICCOLI, ROSO, SEGALA, VERDELET (17)

Représentés : Mme ARMELLINI par Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme TONIN par Mme LAURENT, M. BARJOU par M. ROSO, M. BORDERIE par M. BRUYERE, M. BOUSQUIER par M. GIRARDI, M. DE COLOMBEL par Mme DUCOS, M. LERDU par Mme BONNEAU, M. PIN par M. VERDELET, M. ROSIER par M. LAVILLE, M. SOUBIRON par M. LORENZELLI (10)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Alain LORENZELLI

Nombre de délégués présents : 17

Représentés : 10

TOTAL : 27

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Marie-Claude ARQUEY et M. Vivian BERNOS-USIETO

[DL 2023_02/02](#)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE VALORIZON, SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN LOT-ET-GARONNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'instruction M14,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Considérant le vote préalable du compte de gestion 2022,

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2022 par le receveur et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le comité syndical,

Considérant la désignation de M. Alain LORENZELLI en qualité de Président pour le vote du compte administratif,

Considérant le retrait de Monsieur Michel MASSET au moment du vote,

Considérant la présentation du compte administratif et ses annexes faisant notamment apparaître, les résultats repris de l'exercice précédent, dans les deux sections et la précision relative aux restes à réaliser,

Le compte administratif 2022 de ValOrizon est proposé au comité syndical et présente les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés	-	441 096,01		1 934 310,18	-	2 375 406,19
Opérations de l'exercice	13 479 403,52	13 661 644,02	5 231 589,85	4 539 405,45	18 710 993,37	18 201 049,47
TOTAUX	13 479 403,52	14 102 740,03	5 231 589,85	6 473 715,63	18 710 993,37	20 576 455,66
Résultats de clôture	-	623 336,51	-	1 242 125,78	-	1 865 462,29
Restes à réaliser	-	-	4 142 547,00	3 280 000,00	4 142 547,00	3 280 000,00
TOTAUX CUMULES	13 479 403,52	14 102 740,03	9 374 136,85	9 753 715,63	22 853 540,37	23 856 455,66
RESULTATS DEFINITIFS (y compris RAR)	-	623 336,51	379 578,78		-	1 002 915,29

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Article 1 : **DÉCIDE** d'adopter le compte administratif 2022 de ValOrizon et constate les résultats de clôture suivants :
 - excédent de fonctionnement : 623 336,51 €
 - excédent d'investissement : 1 242 125,78 €
 - Total cumulé : 1 865 462,29 €
- Article 2 : **PRÉCISE** qu'un diaporama (valant note synthétique) présenté en comité syndical retraçant les informations financières essentielles est joint à la présente délibération.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 23 février 2023

Le Président,

Michel MASSET

Publication/Affichage le 23 février 2023